PARLONS FAIR-PLAY





La newsletter #03 du Comité Français du Fair Play

ÉDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Voici la dernière newsletter avant les vacances pour nombre d'entre vous!

Encore une actualité très riche avec Le Tour de France qui vient de se terminer et sur lequel le CFFP était présent, avec la réunion plénière de l'Instance nationale du Supportérisme, présidée par Amélie Oudéa-Castéra qui a repris ce dossier sensible, avec également un séminaire sur la Gouvernance du sport avec l'ensemble des acteurs impliqués (Ministère, CNOSF, Agence Nationale du Sport, CoSMoS, ANDES,...) et au final une vision commune pour le sport français et la nécessité de clarifier certains points pour aboutir à une gouvernance réellement partagée.

Au final il y a un véritable consensus pour viser un sport d'excellence, un sport engagé, un sport robuste, un sport responsable et un sport influent.

A l'image du CROS Ile-de-France, je souhaiterais que chaque CROS et CDOS qui n'en dispose pas déjà, crée une Commission spécifique « Lutte contre les violences dans le sport » intégrant des membres du CFFP de leur territoire afin d'accompagner les pratiquants, les dirigeants, les éducateurs, les bénévoles et les familles dans la lutte contre toutes les formes de violences au sein de nos 160 000 clubs fédérés.

La plateforme numérique de signalement des violences que nous venons de lancer est disponible pour les aider à identifier tous les actes de violences (mais également de fair-play) qui surviennent sur les terrains mais également en dehors

Le CFFP va maintenant se renforcer pour mener à bien les nombreux dossiers en cours et en particulier le dossier Erasmus financé par l'Union Européenne ainsi que la plateforme numérique de signalement des violences et actes de fair-play.

Jean-Pierre MOUGIN, Président du CFFP



EN COURS

MÉDÉRIC CHAPITAUX: « NOUS SOMMES DANS UNE PRISE EN COMPTE DU PHÉNOMÈNE DE RADICALITÉ. »

Cet ancien gendarme devenu sociologue et spécialiste reconnu des déviances radicales dans le sport décrypte ce fléau qui, forcément, s'avère, entre autres, une menace pour le fair-play.

Où en est-on sur le front des menaces extrémistes qui gangrènent le sport?

Nous sommes dans une prise en compte du phénomène de radicalité, lequel se décline sous deux formes. D'une part, la radicalisation qui est un terme usité par la Justice et la Police. Les acteurs du sport n'en ont pas les chiffres exacts. La Direction générale du renseignement intérieur (DGSI) a néanmoins récemment communiqué sur le fait que 13 % des personnes fichées pour ce motif avaient été repérées par le biais du sport. Ce chiffre n'est pas neutre. Il signifie que la radicalisation est une déviance du sport parmi d'autres. Aujourd'hui, les radicalités qui s'expriment sont principalement religieuses et liées à l'Islam rigoriste. Néanmoins, on recense quelques manifestations de radicalité d'ultra-droite, lesquelles sont plus visibles qu'auparavant même si elles demeurent un épiphénomène.

D'autre part, il y a le séparatisme qui est consacré par la loi du 24 août 2021 et qui consiste à pratiquer une activité en totale contradiction avec les principes fondateurs de la République. Ce texte a notamment

trait au sport mais demeure encore très éloigné du quotidien de bon nombre de dirigeants sportifs, alors que c'est sans doute la menace la plus palpable. En novembre 2020, la ministre des Sports Roxana Maracineanu, avait révélé que 122 clubs s'entraînaient dans un environnement séparatiste. Dans une enquête qu'il a diligentée et qui a été publiée en décembre de la même année, le CNOSF assurait, quant à lui, que 550 clubs étaien communautarisés. Même si l'on n'a pas connaissance des chiffres de départ, une chose est sûre, on ne peut pas affirmer que cela va mieux. Les retours de terrain, que ce soit de la part des officiels, des dirigeants, etc., attestent que la situation est de plus en plus compliquée.

« La plupart des acteurs du sport entrevoient la laïcité quasi exclusivement au travers du prisme de son cadre légal »



Quid de la citoyenneté?

Ce concept inclut les valeurs de la République et la laïcité, lesquelles sont l'objet d'une certaine compréhension et acceptation dans la mesure où le sport s'est toujours inscrit dans cette logique. Néanmoins, on constate que la plupart des acteurs du sport et du milieu associatif entrevoient la laïcité quasi exclusivement au travers du prisme de son cadre légal. Au point d'être suspendus aux décisions de justice en la matière, lesquelles surviennent sur un temps long synonyme d'incertitude pour les autorités. En revanche, ils sont énormément à avoir une position plus sociétale, laquelle reflète le mal-être de beaucoup sur le sujet. Or, les fédérations, les ligues et les clubs sont régulièrement confrontés, en la matière, à des problèmes qui les obligent à réagir. Pour résumer, il y a deux courants dominants. D'un côté, les structures qui, à l'image des Fédérations françaises de football ou de rugby à XIII, pour ne citer qu'elles, aspirent à faire appliquer un strict principe de neutralité dans le champ du sport comme l'énonce la règle 50.2 de la Charte olympique, laquelle a été édictée après les attentats qui ont endeuillé les Jeux de Munich en 1972. Elle

stipule « qu'aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». De l'autre, des instances qui se montrent beaucoup plus souples et qui n'ont pas adopté une ligne claire et intangible. Ce qui est, du reste, très surprenant.

« Un manque de cohérence et d'uniformité de la part de fédérations délégataires »

Dans ces conditions, que faire?

A mon sens, il convient de s'appuyer sur la règle 50.2 de la Charte olympique qui est très claire et donc de la faire appliquer fermement. En France, on est tous d'accord pour dire que le sport est un formidable levier d'éducation. Pourquoi, dès lors, la neutralité est-elle reconnue comme obligatoire au sein de l'Éducation nationale mais pas dans le sport? Ce n'est pas être laïcard que de suggérer cela. Cela génère, en outre, énormément de confusion chez les jeunes qui, au collège et au lycée, se voient obligés de respecter le principe de neutralité mais bénéficient,

en revanche, d'une certaine permissivité en matière de pratique sportive. Autre injonction contradictoire, le fait que certaines fédérations imposent ce principe de neutralité dans leurs statuts et règlements quand d'autres sont beaucoup moins exigeantes. Ce manque de cohérence et d'uniformité de la part de fédérations délégataires est inquiétant et met à mal ne serait-ce que la défense des couleurs d'un club. Or, je ne suis pas certain que l'esprit olympique induise une totale ouverture en la matière dans le cadre des pratiques sportives, notamment en compétition. C'est pourquoi le Gouvernement a fait le choix de se montrer plus coercitif et d'imposer davantage de rigueur de la part de tous par le biais de la loi du 24 août 2021, qui instaure désormais le délit de séparatisme. Les préfets de département ont, par exemple, la possibilité de fermer des clubs en cas de séparatisme avéré. On verra, à la rentrée, dans quelle mesure on passe de la théorie à la pratique... Enfin, il convient d'éduquer aux principes de neutralité et de laïcité dans le champ du sport pour éviter que ce dernier devienne un lieu de pratique cultuelle. Si on le fait vraiment, cela fonctionne.

PRÉCIEUX SOUTIEN

LE CROS, UN MESSAGER DE CHOIX **EN ÎLE-DE-FRANCE**

Le Comité Régional olympique et sportif (Cros) d'Île-de-France et le Comité français du fair play (CFFP) sont liés par une vision partagée du sport.

Le Cros Île-de-France et le CFFP ont concrétisé leur collaboration de longue date à travers un partenariat institutionnel. Le CFFP comme le Cros siègent respectivement au Conseil d'administration de l'un et de l'autre. La présence de la Présidente du Cros Île-de-France, Évelyne Ciriegi, au sein du CFFP permet d'embarquer les structures déconcentrées du CNOSF que sont les Cros et Cdos autour des valeurs de l'olympisme, du fair-play et du sport sans violence.

« Promouvoir ensemble un sport »

« Le fair-play et le sport sans violence doivent être une ligne de conduite pour toutes et tous et à tous les âges de la vie, explique Évelyne Ciriegi. C'est un sport porteur de valeurs sociétales que nous voulons promouvoir ensemble avec le Président du CFFP, Jean-Pierre Mougin. Transmettre ce message aux jeunes générations est une mission à laquelle nous nous attelons avec force et passion, notamment grâce aux acteurs de terrain. D'autre part, au travers de la Conférence régionale du sport que je préside et qui réunit l'État, le monde économique, les collectivités territoriales et le mouvement sportif, nous nous sommes pleinement engagés, dès l'installation de la Conférence, dans huit projets identifiés dont la lutte contre les violences dans le sport, laquelle a fait l'unanimité. C'est la raison pour laquelle, je suis très attachée à cette collaboration avec le CFFP qui se retrouve dans les trois valeurs fondamentales de l'olympisme, l'excellence, l'amitié et le respect. » PROVES - BREITING

Le Cros met en place des opérations de visibilité qui concrétisent son engagement en faveur du fair-play et du sport sans violence, notamment dans les territoires que sont les Quartiers prioritaires de la Ville (QPV). Et ce, via les opérations Sport En : filles, mixte, ensemble... lors desquelles le CFFP répond présent. Au cours de chaque évènement, des ateliers de sensibilisation et d'information sont organisés pour favoriser les échanges et faire prendre conscience à la jeunesse du nécessaire respect que chacun doit avoir vis-à-vis de l'Autre.

Engager l'ensemble du monde sportif à faire vivre l'outil proposé par le CFFP

Par ailleurs, le Cros s'est fait l'écho du travail du ministère chargé des Sports, début 2020, en participant aux réunions et à la mise en place d'actions concrètes portées par la Commission de lutte contre les violences et discriminations dans le sport au sein même du Cros. Ces travaux sont, au demeurant, encouragés par la Commission du CNOSF sur la même thématique, laquelle rayonne à travers le monde fédéral.

Toutes ces actions montrent l'importance de l'information et de la participation à la promotion de la plate-forme de signalement des actes de violence, mais également des actes de fair-play mise en place par le CFFP. Celle-ci constitue un réel outil de lutte contre les violences auquel le Cros Île-de-France a adhéré dès son lancement. Aujourd'hui, il convient d'engager l'ensemble du monde sportif, sur tout le territoire, à faire vivre l'outil proposé par le CFFP afin d'enrayer le f<mark>léau des violence</mark>s dans le sport et d'encourager tout signe de fair-play et de respect de l'Autre, condition sine qua non d'un mieux vivre ensemble.



DÉCRYPTAGE

SANCTIONNER, **OUI MAIS COMMENT?**

Parce que le supportérisme se retrouve au pied du mur à l'heure où la violence dans les stades s'est accrue et où la France se doit de montrer patte blanche, en particulier dans la perspective des Jeux de Paris 2024, l'Instance nationale du supportérisme (INS) a notamment remis sur la table, lors de sa séance plénière du 7 juillet, présidée par la nouvelle Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, le sujet des mesures punitives.

Le fait que la saison 2021-2022 a été émaillée par de nombreux incidents au cours de matchs de football professionnels a relancé la question de la meilleure manière de sanctionner les fauteurs de troubles tout en évitant que de tels méfaits se reproduisent, a expliqué Nicolas Hourcade, Professeur agrégé de sciences sociales à l'École Centrale de Lyon et personnalité qualifiée au sein de l'INS.

En la matière, quand elle était en poste, Roxana Maracineanu, alors ministre des Sports, avait plaidé pour une individualisation des sanctions. Et ce, dans un souci d'efficacité accrue, l'objectif étant d'écarter durablement des stades les supporters violents. A cette fin, trois procédures sont activables:

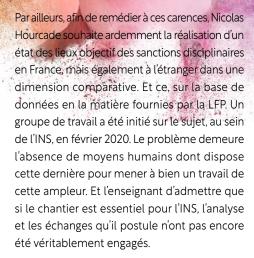
- des interdictions judiciaires de stade prononcées par la justice après une condamnation;
- des interdictions administratives de stade à titre préventif, prononcées par le préfet à l'encontre d'une personne considérée comme entraînant un risque sérieux de trouble à l'ordre public ;
- des interdictions commerciales de stade qui, elles, sont prononcées par les clubs, lesquels peuvent, comme le stipule l'article L332-1 du Code du sport, « refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à des manifestations sportives ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations ».

Mieux cibler et coordonner l'action répressive

Ces trois leviers à disposition ne sont pas pour autant une tradition jurisprudentielle française. En effet, l'Hexagone a davantage tendance que ses voisins européens à plutôt appliquer des mesures collectives qui touchent l'ensemble des supporters, quitte à ce qu'elles s'appliquent de manière indifférenciée à ceux qui n'ont pas des comportements répréhensibles. En l'occurrence, à des interdictions de déplacement et à des fermetures de tribunes prononcées par la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP).

Toujours est-il que pour Nicolas Hourcade, le recours aux sanctions individuelles n'a pas été aussi fréquent qu'il aurait dû l'être tout au long du précédent exercice, comme si les différents acteurs s'étaient mutuellement déchargés de cette responsabilité pour savoir qui d'eux devait sanctionner les supporters coupables. D'où la nécessité, à ses yeux, de mieux cibler et coordonner l'action répressive.

Réaliser un état des lieux des sanctions disciplinaires



Autre point évoqué par Nicolas Hourcade, l'urgence de réguler le sport professionnel européen, notamment le football, afin d'éviter les dérives financières et leurs effets délétères. tels des relégations administratives, voire des dépôts de bilan qui, forcément, affectent les fans. Ou encore, des tensions et des oppositions de la part de supporters, y compris en tribune, lorsque leur club favori se voit contraint de modifier sa gouvernance et sa capitalisation avec de nouveaux entrants, souvent étrangers. dont les visées sont, de surcroît, axées sur la rentabilisation des investissements.

LA POSITION **DU CFFP:**

Le CFFP est représenté au sein de l'INS par Jean-Jacques DEMAREZ, ancien président de l'UNAF et membre du CA du CFFP.

Le CFFP, par la voix de son président, avait déjà pris position en octobre 2021sur les mesures punitives à appliquer, en argumentant qu'il était plus efficace de punir les fauteurs de troubles eux-mêmes, facilement identifiables par la vidéo, plutôt que de sanctionner un groupe de personnes, et ce dans un souci d'efficacité accrue.



POUR UN SPORT

RESPONSABLE

Un séminaire, intitulé « Le sport en France -Pour une vision partagée et une gouvernance clarifiée », s'est tenu à l'Insep le 18 juillet, sous l'impulsion de la ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, et en présence de la Présidente du CNOSF, Brigitte Henriques. Les débats ont notamment porté sur les moyens de fortifier notre modèle sportif. L'idée est de tendre vers un sport qui soit tout à la fois d'excellence, engagé, robuste, influent et responsable. Concernant ce dernier point, précise le ministère dans

son compte-rendu, l'exemplarité sur les sujets d'éthique et d'intégrité est de mise. A ce titre, il convient de prévenir et de lutter contre les violences sexuelles, d'éliminer toutes les formes de violence et de discrimination dans les stades, de faire montre d'engagement et de rigueur en matière d'éthique et d'intégrité (dopage. paris sportifs, cyber-harcèlement, etc.) et enfin, de promouvoir la laïcité contre le séparatisme. Autant d'exigences qui sont celles promues par le CFFP.

PARLONS FAIR-PLAY,

la newsletter du Comité Français du Fair Play.

Directeur de la publication : Jean-Pierre MOUGIN Comité éditorial : Jean-Pierre MOUGIN, Gérard TUGAS et Alexandre TERRINI

Rédacteur en chef : Alexandre TERRINI

Maquette: ART.tiff-Act

ACHEZ-LE!

LE CFFP SUR LA GRANDE BOUCLE



Le Comité français du fair play a profité du Tour de France masculin pour s'offrir une précieuse visibilité. En effet, six banderoles de quatre mètres de long à l'effigie du CFFP ont été installées de part et d'autre de la ligne de départ de deux étapes. En l'occurrence, celle reliant Castelnau-Magnoac à Cahors le 22 juillet, et celle entre Lacapelle-Marival et Rocamadour le 23 juillet. Par ailleurs, Jean-Pierre Mougin, Président du CFFP, a remis à cette occasion une coupe à Christian Prudhomme, Directeur de l'épreuve, et à Pascal Lewicki, Maire de Lacapelle-Marival et vice-Président du Conseil départemental du Lot. L'ensemble de cette opération a été rendue possible grâce au précieux concours de l'équipe d'organisation du Tour, que le CFFP tient à remercier chaleureusement tout autant que Christian Prudhomme qui a donné son aval à ce projet.

Il convient d'ailleurs de rappeler que Christian Prudhomme connaît bien le CFFP, puisqu'il s'est vu décerner le Prix du Fair-play l'an dernier au CNOSF, au titre de son attitude empreinte de sportivité tout au long de son parcours professionnel.

De même, le CFFP est-il un familier du cyclisme puisqu'en 2020, il avait remis un Prix du Fair-play à Julian Alaphilippe, tandis que la prochaine cérémonie des Iris du sport, le 1er décembre, sera l'occasion d'en faire de même avec Romain Bardet pour honorer son beau geste lorsqu'il a secouru Julian Alaphilippe après sa chute spectaculaire lors de Liège-Bastogne-Liège 2022.